



## **REFERENTIEL PEDAGOGIQUE OPÉRATEUR EN VIDEOPROTECTION**

### ***pour les APS***

CCP enregistré au RNCP 37879 BC01 par Arrêté du 11 décembre 2017 et publié au Journal Officiel le 20 mars 2018 ; Code de spécialité (NSF) : 344t

<b>Public</b>	4 stagiaires minimum et 10 maximum	<b>Durée totale</b>	63 heures + 35 heures de stage en entreprise + 7 heures d'examen soit 105 heures au total
---------------	------------------------------------	---------------------	---

<b>Obligations Réglementaires</b>	Les activités privées de sécurité sont encadrées par le Code de la Sécurité Intérieure : - Code de la Sécurité, partie réglementaire, Livre VI, Titre 1er, Chapitre II, Section 4 "Aptitude professionnelle des exploitants individuels, des dirigeants, des gérants et des employés" exerçant des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de protection des navires. Sous-section 1 - Article R612-24 : " Les exploitants individuels, les dirigeants et les gérants ainsi que les employés des entreprises exerçant l'une des activités mentionnées à l'article L.611-1 du présent code justifient de leur aptitude professionnelle..." - Arrêté du 01/09/2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, Chapitre IV "Formation des agents pour l'exercice effectif d'une activité privée de sécurité" - Les candidats souhaitant exercer dans l'activité "Opérateur en vidéoprotection" doivent donc justifier de leur aptitude professionnelle par la détention d'une certification spécifique.
<b>Pré requis</b>	- Posséder l'autorisation préalable, la carte professionnelle, ou l'autorisation provisoire du CNAPS - Avoir suivi les modules décrits aux articles 7 et 8 du Chapitre IV de l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité - Test d'admission : Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français + avoir la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit + savoir effectuer des calculs de base - Être majeur - Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.
<b>Objectifs Etre capable de :</b>	L'opérateur(trice) assure à distance la sécurité des sites des clients professionnels et des particuliers en traitant les images provenant des systèmes de vidéo-protection dans le respect de la réglementation du métier.
<b>Moyens pédagogiques</b>	Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance entre les ateliers de pratique professionnelle et l'apprentissage des connaissances théoriques et du cadre législatif. <ol style="list-style-type: none"><li>Assurer la surveillance visuelle d'un lieu à l'aide de moyens de vidéosurveillance ou de vidéo protection</li><li>Contrôler les accès par un système de vidéosurveillance.</li><li>Analyser et exploiter les images provenant d'un système de vidéosurveillance pour sécuriser des sites.</li><li>Veiller au fonctionnement du système vidéo en centre d'exploitation.</li><li>Traiter les informations et s'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.</li><li>Déclencher l'intervention des personnes habilitées en cas d'alarme ou d'anomalie et des services compétents en cas de levée de doute positive.</li><li>Réguler l'organisation des interventions.</li><li>Réceptionner et assurer le traitement des communications.</li></ol>

#### **SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-**

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 - Certification QUALIOPI N°1470FInd5 du 06/02/2024

Agrément SSIAP N° 2101 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20

Imm Magic3 rue A.Miles 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com

PARTIE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	DUREE
Module environnement juridique de la vidéoprotection	<p><b>Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection</b></p> <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection ;</li> <li>les dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée ;</li> <li>les grands principes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;</li> <li>les dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement.</li> </ul> <p>Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession</p> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réglementation européenne pour la protection des données (RGPD) ;</li> <li>les organismes régulateurs et de certification ;</li> <li>les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection ;</li> <li>les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance ;</li> <li>les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).</li> </ul>	12 heures dont 3 heures de mise en pratique
Module prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes	<p><b>Repérer et analyser les comportements à risque</b></p> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>repérer les situations anormales ;</li> <li>analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire;</li> <li>anticiper les conséquences liées aux menaces.</li> </ul> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental.</li> </ul>	13 heures
Module vidéoprotection	<p><b>Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail</b></p> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance ;</li> <li>les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques ;</li> <li>les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection ;</li> <li>les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image ;</li> <li>les interconnexions avec le contrôle d'accès ;</li> <li>l'anti-intrusion ;</li> <li>les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ;</li> <li>les logiciels audio complets à la vidéo ;</li> <li>le logiciel de gestion vidéo (VMS) ;</li> <li>la supervision ;</li> <li>l'hypervision ;</li> <li>l'intégration d'une intelligence algorithme comme outil d'aide ;</li> <li>le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité ;</li> </ul> <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts.</li> </ul> <p><b>Exploiter les informations véhiculées par les images</b></p> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>gérer la traçabilité des images ;</li> <li>gérer la destruction des images ;</li> <li>rechercher des informations à partir d'images enregistrées.</li> </ul> <p><b>Développer les capacités de vidéoprotection</b></p> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>formaliser les procédures ;</li> </ul>	37 heures

#### **SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-**

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 - Certification QUALIOPI N°1470FInd5 du 06/02/2024

Agrément SSIAP N° 2101 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20

Imm Magic3 rue A.Miles 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com



	<p>rechercher l'optimisation des procédures ; rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection.</p> <p><b>Maîtriser les systèmes d'exploitation</b></p> <p>Connaître l'ensemble des outils.</p> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>veiller à la sécurisation des systèmes et des outils ;</li><li>notifier et alerter sur les éventuelles menaces d'intrusion dans le système ;</li><li>vérifier l'état de fonctionnement du système ;</li><li>rédiger les documents de synthèse (main courante, signalement, rapport...).</li></ul> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>contrôler les images ou les plans de référence ;</li><li>vérifier les masques et les champs de vision ;</li><li>proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras ;</li><li>effectuer les premiers gestes de maintenance.</li></ul> <p>Aide rédactionnel au DP – Préparation examen</p>	
--	---	--

### STAGE OBLIGATOIRE DE MISE EN SITUATION PRATIQUE (35 HEURES)

Stage au sein d'un poste central de sécurité d'une entreprise ou d'un centre de supervision urbain

#### EVALUATIONS

<b>Evaluations de chacun des modules tout au long du stage</b>	QCU, QCM et question ouverte. Les modules pratiques seront évalués par des mises en situation	20 mn
--	---	-------

#### MODALITES EXAMEN FINAL

<b>Questionnaire professionnel</b>	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques. Le questionnaire comporte trois parties. QCM de 20 questions	20 mn
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Le candidat tire au sort un scénario composé de deux anomalies. Pendant 20 minutes, il intervient dans le respect des procédures et des consignes. Il effectue sa prise de poste, réalise une ronde vidéo ou une levée de doute, repère les comportements suspects, les situations anormales, à risque ou les dysfonctionnements grâce aux outils mis à sa disposition. Il intervient en adaptant sa méthode de travail au contexte d'intervention et rend compte sur la main courante informatisée.	20 min
<b>Entretien technique</b>	Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel. Le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition. Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien.	15 mn

#### CONDITIONS D'OBTENTION du Certificat de Compétence Professionnelle

- Validation totale : Le candidat sera certifié si le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du CCP et s'il justifie du stage de mise en situation pratique.
- Validation partielle : Le candidat dispose d'un an pour se représenter au maximum à trois sessions d'examen du CCP visé, sans obligation de suivre une autre formation. Au-delà d'un an, le candidat devra suivre une nouvelle fois l'intégralité de la formation permettant l'obtention du Certificat de Compétences visé.

#### CERTIFICAT DE COMPETENCE PROFESSIONNEL Opérateur en Vidéoprotection

#### SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 - Certification QUALIOPI N°1470FInd5 du 06/02/2024

Agrément SSIAP N° 2101 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20

Imm Magic3 rue A.Miles 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com